
Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR24.27PR

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 5'500'000.-
correspondant à une participation de la Ville d'Yverdon-les-Bains à une
augmentation du capital de la société anonyme Y-CAD SA**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 20 novembre 2024 et le 11 février 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Marceline MILLIOUD, remplacée par Gian Carlo VALCESCHINI pour la 2^{ème} séance, Rachel RYTZ, Gilles DE MONTMOLLIN, remplacé par Bart WIND pour la 2^{ème} séance, Olivier DI PRINZIO, remplacé par Nadia RYTZ, pour la 2^{ème} séance, Michel DUBEY, Michel FLEURY, Jacques LEVAILLANT, remplacé par Denis GONIN pour la 2^{ème} séance et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal des énergies, Président du Conseil d'administration Y-CAD S.A., Jean-Michel GERMANIER, Chef de service SEY, Secrétaire hors Conseil d'Y-CAD S.A., Pierre-Alain KREUTSCHY, Chef de département SEY et Directeur d'Y-CAD S.A., Fabien POUMADÈRE, Responsable planification énergétique SEY. La commission remercie la délégation municipale pour les informations fournies.

La commission s'est penchée essentiellement sur le développement du réseau de chauffage à distance et sur l'opportunité ainsi offerte à la commune d'Yverdon-les-Bains de réaliser une partie des objectifs du plan climat communal lors de la première séance et sur l'aspect financier durant la 2^{ème} séance.

La future loi vaudoise sur l'énergie (en consultation actuellement) précise, en son article 40, « En cas de remplacement d'une installation de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire fonctionnant au gaz, au mazout ou au charbon, mais en tous les cas au plus tard 15 ans après l'entrée en vigueur de la loi, le remplacement est réalisé par :

- a. Une installation fonctionnant exclusivement avec des énergies renouvelables ou ;
- b. Le raccordement à un réseau de chauffage à distance alimenté au moins à 60 % par des énergies renouvelables ou issues de récupération de chaleur en cas de raccordement jusqu'au 31 décembre 2034 et au moins à 70 % en cas de raccordement dès le 1^{er} janvier 2035. »

La société Y-CAD SA a réalisé fin 2024 les CAD LOTUS alimenté par du gaz, STEP alimenté par les eaux de rejet de la STEP au moyen d'échangeurs, SANTAL alimenté par des plaquettes forestières, du bois de récupération et du gaz. Pour la deuxième étape le conseil d'administration d'Y-CAD SA a pris la décision d'étendre les CAD. Le nombre de raccordements de bâtiments est actuellement en deçà du business plan et rencontre un bon

intérêt de la part des propriétaires mais la chaleur vendue ne représente que le 40 % de ce qu'il avait été prévu 12'457'500 kWh pour 2024. Dans le nouveau business plan il est prévu une vente de chaleur de 28'364'113 kWh en 2026. Ce chiffre paraît élevé mais réalisable selon les dires des dirigeants de la société Y-CAD.

Le crédit qui nous est demandé servira à financer les investissements pour l'extension des 3 CAD. Le pic d'endettement maximum prévu pour 2028 est de CHF 77,6 M. Cela signifie que la société Y-CAD SA doit financer un montant supplémentaire CHF 37,6 M par l'augmentation des fonds propres ou l'emprunt.

Les discussions avec les banques ont montré la nécessité d'augmenter le capital à hauteur de CHF 11 M pour que la part des fonds propres de la société atteigne 23 % (actuellement 14,2 %). Il est important que la Ville d'Yverdon-les-Bains reste majoritaire dans la répartition du capital-actions. Avec un apport complémentaire de CHF 5,5 M elle détiendra 65,51 %, des actions de la société Y-CAD SA. Les autres actionnaires sont les SIG (actionnaire historique) pour CHF 2,384 M. Les CHF 5,5 M restant devront être trouvés auprès d'autres investisseurs.

L'extension du réseau CAD de la Ville d'Yverdon-les-Bains est primordiale pour que le plan climat adopté par la Municipalité en 2023 puisse être respecté. Il apportera aussi, aux propriétaires, des solutions pour respecter les exigences de la loi vaudoise sur l'énergie actuellement en consultation. La commission s'est penchée sur la pertinence d'agrandir le réseau CAD de la Ville d'Yverdon-les-Bains en octroyant un crédit de CHF 5,5 M afin d'augmenter les fonds propres de la société Y-CAD SA, son actionnariat passera à 65,51 % mais aussi sur les risques financiers que la commune d'Yverdon-les-Bains prend si le business plan actualisé ne se vérifie pas.

Conclusion :

C'est donc à une forte majorité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Gressy, le 16 février 2025



Philippe GRUET

Président et rapporteur

Reçu le 20 février 2025